REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0668

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Sciences de la vie - Convention de financement avec le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) en charge du projet d'hadronthérapie Etoile (traitement du cancer par faisceaux d'ions carbone) - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009

Délibération n° 2009-0668

commission principale :	développement économique
objet :	**Sciences de la vie - Convention de financement avec le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) en charge du projet d'hadronthérapie Etoile (traitement du cancer par faisceaux d'ions carbone) - Individualisation d'autorisation de programme**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibérations en date du 25 mai 1998, du 23 juin 1999 et du 19 décembre 2005, la Communauté urbaine a validé sa participation financière aux différentes études de faisabilité du projet Etoile (Espace de Traitement Oncologique par Ions Légers dans le cadre Européen). Ce projet de dimension nationale, inscrit dans le Plan Cancer au titre des projets européens et internationaux, doit permettre la construction à Lyon d'un centre de traitement par faisceaux d'ions carbones (hadronthérapie) des tumeurs profondes radio-résistantes et inopérables. L'hadronthérapie est une technique novatrice basée sur l'accélération de particules lourdes (protons, hélium, ions carbone) qui procure deux avantages majeurs par rapport à la radiothérapie conventionnelle par rayons x :

- une meilleure précision balistique qui permet de préserver au mieux les tissus sains sensibles entourant étroitement certaines tumeurs,
- des effets biologiques supérieurs permettant de traiter des tumeurs radio-résistantes et inopérables.

A ce jour, deux centres d'hadronthérapie par ions carbone fonctionnent dans le monde, trois sont en cours de construction ou d'achèvement, trois autres sont en projet dont Etoile. Ce dernier devrait être, jusqu'à sa saturation, le seul centre français d'hadronthérapie par ions carbone. Cette technologie est principalement organisée autour d'un accélérateur de particules (synchrotron ou cyclotron).

A l'issue de la phase d'études de faisabilité, un rapport d'évaluation établi par l'Institut national du cancer (Inca) a été remis le 21 avril 2005 aux ministères de la santé et de la recherche qui ont annoncé le 12 mai 2005 le choix de Lyon comme site d'implantation du projet Etoile. Inscrites dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, ces études de faisabilité, d'un montant total de 2,9 M€, ont été financées par la Communauté urbaine à hauteur de 153 000 €. La décision du gouvernement a été confirmée par une lettre d'engagement du ministre de la santé, en date du 5 février 2007, permettant la constitution d'une équipe projet, intégrée depuis dans un groupement de coopération sanitaire (GCS) en charge de la maîtrise d'ouvrage du projet et composé des principaux établissements de santé de la Région (CHU de Grenoble, Saint Etienne, Centre Léon Bérard, Hospices civils de Lyon).

Les enjeux de ce projet sont de trois ordres :

- en termes de santé publique, Etoile sera un nouvel outil innovant et performant pour le traitement du cancer ; Il permettra de traiter jusqu'à 2 000 patients par an atteints de tumeurs loco régionales aujourd'hui non curables,

- en termes de recherche clinique, il permettra de positionner Lyon au croisement de plusieurs réseaux européens, notamment dans le cadre du 7° programme cadre de recherche (PCRD). Au niveau national, il permettra la constitution d'un pôle d'animation, de recherche et de formation sur l'ensemble des technologies de radiothérapie ; c'est notamment à ce titre que l'ensemble des études de faisabilité du projet a été confié à l'Université Claude Bernard - Lyon 1, la présence d'un accélérateur de particules représentant un grand intérêt pour la communauté scientifique régionale,

- en termes de développement économique et de stratégie d'agglomération, il permettra de positionner Lyon et sa région comme pôle de référence en matière de lutte contre le cancer et de radiothérapie. Directement en lien avec les activités du cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes qu'il va contribuer à renforcer tant sur le versant scientifique et clinique, qu'industriel, il participe donc directement des efforts importants développés par la Communauté urbaine et les autres collectivités locales en faveur de ce combat. Ainsi, un programme régional de recherche en hadronthérapie, financé grâce au contrat de projets Etat-région (CPER) 2000-2006 puis 2007-2013, et composante d'un programme national reconnu par l'INCa (l'Institut national du cancer) en septembre 2007, a déjà permis d'injecter plus d'un million d'euros pour les recherches liées à l'hadronthérapie (radiobiologie, recherche clinique, dosimétrie) sur lesquelles s'appuient en permanence les porteurs d'Etoile pour développer leur projet.

Le montant d'investissement lié au projet Etoile est actuellement estimé à 180 M€ pour un coût de fonctionnement annuel de 50 M€. Le projet est conduit dans le cadre d'un contrat de partenariat devant lier le GCS à un groupement associant un promoteur, un équipementier et plusieurs investisseurs (méthode du partenariat public privé). Le dialogue compétitif devant permettre la désignation du groupement lauréat est engagé depuis plusieurs semaines et doit aboutir fin 2009. Au préalable, le GCS se portera acquéreur du terrain d'assiette du projet, au cœur du Bioparc Lyon, avenue Rockefeller à Lyon 8°, et attribuera des droits réels au bénéfice du lauréat du dialogue compétitif.

Ce site d'implantation du projet Etoile a en effet été retenu en raison de sa situation géographique privilégiée, à proximité immédiate d'un très grand ensemble hospitalier (centre Léon Bérard, Hôpital Edouard Herriot, groupement est, Centre international de recherche contre le cancer, hôpital Desgenettes, Vinatier) et au sein d'un espace dévolu aux recherches et développements en santé. Il concrétise le positionnement du Bioparc Lyon comme lieu international de référence dans le domaine de la recherche contre le cancer. Outre un équipement technologique de niveau mondial, le centre Etoile permettra de faire réaliser par le partenaire privé, à ses frais, des activités dites annexes dans le but de faire baisser le loyer de la personne publique. Le projet Etoile devrait donc permettre l'établissement de diverses activités (location de bureaux et de laboratoires, hôtellerie, agence de santé, etc) en pleine complémentarité avec les implantations réalisées ou prévues sur le Bioparc Lyon.

La Communauté urbaine, maître d'ouvrage du projet du Bioparc Lyon, s'est engagée à participer en 2009 au financement de la phase opérationnelle à deux niveaux :

- par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 3 M€,
- par la participation au programme régional de recherche en hadronthérapie pour un montant d'1 M€, projet géré par l'Université, raison pour laquelle la convention prévoit la possibilité d'un reversement (dans le cadre du CPER).

Ces financements sont conditionnés d'une part à la formalisation des engagements d'une garantie de l'Etat en cas de dissolution du GCS ou de déficit ou de sous-activité du centre Etoile et d'autre part à la garantie apportée par le GCS d'un retour à la Communauté urbaine du terrain d'assiette du projet en cas de dissolution du GCS et/ou de non réalisation du projet. Enfin, la Communauté urbaine présente dans les instances de pilotage du projet, veillera particulièrement au respect de la bonne complémentarité entre les activités présentes ou en projet sur le site du Bioparc Lyon avec celles développées par le groupement lauréat en sus du centre Etoile ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise l'individualisation de programme pour un montant de 3 M€ pour le soutien au projet Etoile,

2° - Approuve :

a) - le financement du projet Etoile à hauteur de 4 M€.

b) - le versement d'une subvention d'équipement de 3 M€ par la Communauté urbaine pour l'année 2009,

c) - le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 M€ répartie selon l'échéancier suivant :
- 320 000 € en 2009,
- 340 000 € en 2010,
- 340 000 € en 2011,

d) - la convention de subvention pluriannuelle 2009-2013 entre la Communauté urbaine et le groupement de coopération sanitaire Etoile concernant l'aide à la construction du centre d'hadronthérapie Etoile et l'aide aux recherches associées.

3° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention avec le groupement de coopération sanitaire Etoile.

4° - Les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées au budget de la Communauté urbaine - compte 204 180 - fonction 90 - opération 1590.

5° - Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de la Communauté urbaine - compte 657 380 - fonction 90 - opération 1590.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.